MAJ du 01/03/2024

APPN - SURF EQUIPE
CHAMPIONNAT TERRITORIAL
Reporté le Mercredi 13 MARS 2024
Replis les 20/03 - 27/03 - 03/04 – 10/04
à PLOUHARNEL (56)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.
Avant chaque compétition territoriale
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU PRECIS :	**Plage de Mané Guen PLOUHARNEL (56)**
RENDEZ-VOUS :	**10 h 00**
DEBUT DE COMPETITION :	**10 h 30**
FIN DE COMPETITION :	**16 h 30**

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique	**CE CHAMPIONNAT EST QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT NATIONAL 13-15 MAI 2024 (ou 14-16 MAI 2024)**

APPN - CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE SURF EQUIPE

Reporté le Mercredi 13 MARS 2024

Replis les 20/03 - 27/03 - 03/04 – 10/04

à PLOUHARNEL

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

Date limite des championnats départementaux pour le 29 et 56 :	***Mercredi 4 octobre 2023***
Date limite des inscriptions pour le 22 et 35 :	***Jeudi 5 octobre 2023***
LIEU :	**Plage de Mané Guen – PLOUHARNEL (56)**
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	**Philippe LE LEANNEC – 06.62.32.74.78** **à contacter en cas de souci le jour de la compétition** Etablissement : Notre Dame Jean Paul 2 _ PLOEMEUR
RESPONSABLE DE l'ORGANISATION :	**Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65** Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	**10 h 00**
COMPOSITION DU JURY	**10 h 15**
DEBUT DE COMPETITION :	**10 h 30**
FIN DE COMPETITION :	**16 h 30**

Pour participer aux compétitions dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel et les CONSIGNES SPECIFIQUES A LA DISCIPLINE disponibles sur le site internet de l'Ugsel Bretagne.

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence respective

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.
En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
  https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

USPORT

INSCRIPTIONS : **Usport OBLIGATOIRE** du fait de l'aspect qualificatif au national de SURF EQUIPE.
Faire TOUT CE QU'IL EST POSSIBLE pour que la REMONTEE DES ELEVES de l'établissement sur GABRIEL SOIT FAITE AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.
En cas de souci, ne pas hésiter à contacter le secrétariat du comité.

- Pour le Finistère et le Morbihan, les qualifications se font à l'issue des compétitions départementales selon les quotas en vigueur. **En cas de demande de QE, s'adresser directement à ces secrétariats départementaux avant les compétitions départementales**.
  En se plaçant au niveau territoire, il sera possible de **modifier la composition des équipes**
  Jusqu'au 6 novembre 2023 -23h55

- Pour les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine, les engagements doivent se faire sur USPORT directement au niveau territoire. Pour tout souci d'inscription, contacter directement ces secrétariats départementaux.
  Date limite d'inscription : Jeudi 5 OCTOBRE 2023-23h55.
  En se plaçant au niveau territoire, il sera possible de **modifier la composition des équipes**
  Jusqu'au 6 novembre 2023 -23h55

MERCI DE COMMUNIQUER VOS EVENTUELLES EQUIPES FORFAITS
PAR MAIL AU SECRETARIAT DE L'UGSEL BRETAGNE
AVANT MARDI 12 MARS 10H00

JURY

La compétition sera jugée par les élèves et/ou les professeurs d'EPS.
Chaque compétiteur doit juger au minimum 3 séries dans sa journée.

COMPETITION : GESTION & DEROULEMENT

REGLEMENT TERRITORIAL :

Du fait de l'organisation d'une rencontre nationale, le règlement territorial s'adapte au règlement national en laissant libre la composition d'une équipe mixte ou pas.

Tous les élèves participent au jugement (1 série au minimum par personne). Exemple : la série 1 est jugée par les surfeurs de la série 3.

LE FREE SURF EST TOTALEMENT INTERDIT PENDANT LA COMPETITION.

MATERIEL :

Les surfeurs inscrits à cette compétition doivent posséder leur propre matériel de type shortboard (**maxi 7'**).

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des SITES mis à disposition de l'Ugsel, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX

DIVERS :

Prévoir le pique-nique.

RENCONTRE NATIONALE

Date limite des championnats territoriaux :	-
DATES :	**13-15 MAI 2024 ou 14-16 MAI 2024**
LIEU :	**PLOUHARNEL (29)**

Le mode de qualification et les renseignements seront communiqués ultérieurement.

DEPLACEMENT A LA RENCONTRE NATIONALE :

Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

1. ***La circulaire du championnat***
2. ***Le programme du championnat***
3. ***La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.***

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à cette rencontre nationale.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.